

Rendez-vous de la FAPI 25 septembre 2015 sur le thème :
« Le Savoir-Faire »

Un petit historique pour montrer l'évolution de la notion de savoir-faire dans notre métier .

il y a plusieurs grandes règles aujourd'hui qui régissent le métier de restaurateur, elles ont été définies par plusieurs documents, et vont petit à petit mais définitivement bannir la confusion entre « l'artiste » dans une pratique de créateur, et ce métier qui est tout sauf de la création. Une déontologie se construit peu à peu.

La notion de monuments historiques et le souci de leur conservation naît paradoxalement pendant la révolution, dès 1790 avec la création d'une commission des Monuments, suivie en 1794 du rapport de l'abbé Grégoire intitulé « Rapport sur les destructions opérées par vandalisme et sur le moyen de les réprimer » .

Toutes ces inquiétudes par rapport au patrimoine trouvent leur structure politique en 1830, avec la première création d'un poste d'inspecteur général des MH(Ludovic Vitet).

Dans la première moitié du XIX des voix s'élèvent contre certaines pratiques abusives d'architectes et d'artistes peintres en matière de restauration.

En 1939, Cesare Brandi principal théoricien de la pratique moderne de ce métier, fonde l'Institut central de restauration de Rome, (l'un des centres de restauration d'œuvres d'art les plus réputés au monde.)

En 1959 est créé à Rome également, l'ICCROM qui est le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels. (organisation inter-gouvernementale).

Pour ce qui concerne les documents sur la déontologie, je ne citerai que les plus importants :

Il y a la chartre d'Athènes en 1931 qui pose les grands principes de restauration des monuments et qui sera le fondement de toutes les chartres suivantes :

La Charte de Venise 1964 qui fait toujours référence :
Charte internationale sur la conservation et la restauration des M.H et des sites

La déclaration d'Amsterdam en 1975 qui introduit la notion de conservation intégrée, qui concerne l'architecture mais à laquelle nous sommes étroitement liés.

Et parallèlement des contributions complémentaires telles que :

en 1984 Le code d'éthique de l'ICOM-CC (conseil international des musées) sur la définition de la profession du conservateur restaurateur

en 1997 Le document de Pavie (vers un profil européen du restaurateur) et aussi les règles professionnelles de L'ECCO (confédération européenne des organisations des conservateurs-restaurateurs) ces règles sont inspirées de la chartre de Venise de 1964, et sont complétées en 2002, en 2007, leur travail de législation européenne se poursuit encore aujourd'hui.

Comme vous le voyez les réflexions s'accélèrent.

Mais n'oublions pas que même en matière de déontologie, le savoir faire s'est acquis sur l'expérience du restaurateur.

Le paragraphe 3,7 du code d'éthique de l'ICOM me paraît illustrer le thème choisi aujourd'hui, je le cite :

« le conservateur restaurateur travaille sur l'objet lui même.

Ce travail comme celui du chirurgien est par dessus tout un travail manuel/ un savoir faire . De plus comme dans le cas du chirurgien l'habileté manuelle doit être lié à une connaissance théorique et à une capacité d'évaluer simultanément la situation et d'agir immédiatement en conséquence, tout en évaluant son impact ».

La notion de responsabilité particulière du restaurateur se précise, responsabilité envers le bien culturel lui même, envers son propriétaire, son créateur, et envers la postérité. Il s'agit de transmission qui évidemment se doit d'être respectueuse et bien sûr pérenne.

Voici les 5 grands principes de notre métier :

1 - l'examen préalable, le diagnostic :

qui consiste à déterminer les matériaux constitutifs et l'état de conservation, à identifier la nature, l'étendue et les causes des altérations, puis à déterminer le type et l'étendue de l'intervention

2 - la conservation préventive :

qui consiste à agir indirectement sur l'objet, afin d'en retarder la détérioration en créant les conditions optimales de préservation, en peinture murale la plus importante des dégradations c'est l'eau, liée aux couvertures et enduits extérieurs défectueux, aux remontées, et la ventilation.



3 - la conservation curative, c'est à dire l'intervention cette fois ci directe sur l'objet mais qui sera limitée pour en retarder les dégradations, elle englobe bien sûr la conservation préventive . Dans le cas des peintures murales elle peut se porter par exemple uniquement sur les consolidations des enduits porteurs de décors.

Nous avons eu l'occasion de procéder plusieurs fois à ce type d'intervention, la prestation est la suivante : la campagne de sondages effectuée et le diagnostic posé, la sauvegarde des enduits est faite par des injections à la seringue de coulis de chaux, c'est une opération essentielle du travail en peinture murale, elle est très longue. Depuis plusieurs années nous proposons dans cette prestation, l'ouverture de fenêtres de lecture sur le ou les niveaux de décors mis en évidence, et ceci pour mémoire.

L'ouverture de ces fenêtres, qui aujourd'hui se fait couramment, permet au public présent et futur surtout, d'identifier immédiatement et bien sûr in situ, la présence de peintures et limite aussi le coût de la restauration.

Pour revenir aux 5 grands principes donc, (après le diagnostic, la conservation préventive, la conservation curative)

4 - vient la restauration qui consiste également à intervenir directement sur l'objet, qui englobe bien sûr les deux étapes de conservation, et cette fois ci dans le but de rendre les peintures, les décors plus lisibles, cette intervention doit être très respectueuse, les retouches picturales sont limitées, identifiables et réversibles, rien n'est inventé.

Le 5 ème principe porte sur la documentation, le rapport où sont consignées toutes les opérations entreprises, les informations techniques, iconographiques, historiques.

Pour ce faire il est important d'avoir des relations avec des archéologues, des historiens des laboratoires d'analyses scientifiques. Evidemment c'est dans le meilleur des cas, et réservé à des chantiers un peu prestigieux ou simplement protégé par les institutions.

Ce métier est régi par de grands et beaux principes que nous avons toujours respectés, le grand patrimoine sera toujours entouré de beaucoup de soins, mais pour ce que l'on appelle le petit patrimoine, qui n'est pas protégé par les institutions, les choses sont moins simples. Nous avons un attachement particulier à ce petit patrimoine parce que c'est celui qui court le plus grand danger, nous avons donc choisi de le privilégier dans notre carrière, évidemment c'est moins prestigieux dans le CV, mais ça me paraît tout à fait conforme à une déontologie dénuée d'égo...

Pour ce patrimoine là, il y a en amont souvent un temps consacré à l'éducation, nous avons à faire directement avec le maire du village, et le travail d'information, de sensibilisation n'est pas toujours facile, il y a quelques années j'ai écrit mensuellement dans une petite brochure d'une association patrimoniale, à ma mesure, de petits articles concernant l'intérêt historique des peintures murales, et surtout des conseils pour éviter de faire des bêtises, s'adressant aux maires des villages, parce qu'il faut les convaincre, convaincre que les pierres apparentes sont une mode récente par exemple, ce que l'on rencontre malheureusement encore !

Ceci dit depuis quelques années la création d'associations pour le patrimoine se développe énormément et grâce à elles, grâce à vous donc, tout ce travail d'information devient beaucoup plus facile . Ca n'a pas toujours été ainsi.



En peinture murale et comme pour toutes les œuvres, chaque cas est un cas particulier, c'est pourquoi les règles établies qui sont de plus en plus définies ne peuvent qu'aller de pair avec l'expérience pratique.

Quelques définitions :

« Le savoir-faire est l'habileté à faire réussir ce que l'on entreprend. »

« le savoir-faire en résolution de problèmes est différent de la connaissance sur la résolution des problèmes ».

« Le savoir-faire est le résultat de l'expérience manuelle, de l'entraînement à résoudre des problèmes, et aussi de la compréhension des limites de la solution théorique. »

C'est à force d'être confronté à tellement de cas différents, d'avoir un recul suffisant sur les techniques et les matériaux employés que le savoir faire dans notre métier prend tout son sens.

Des inquiétudes naissent pourtant, depuis que le cadre de notre profession se précise et que le monde virtuel a pris sa place, et il n'a pas bien sûr épargné notre métier et pour certaines choses c'est une aide précieuse, mais il me semble que cette dictature nous oblige de plus en plus à passer beaucoup de temps devant l'écran, et il en résulte que pour être à la fois au chantier et à la fois au bureau les journées sont de plus en plus longues.

Je n'ai pas les moyens intellectuels d'en anticiper les conséquences, mais on pourrait pourtant supposer qu'à plus ou moins court terme une dichotomie voit le jour.

Le savoir, et le faire, qui sont aujourd'hui encore pour ce métier réunis dans une même personne.

Madeleine Malfatto
25 septembre 2015

